

l'Écho

Gennes
VAL de LOIRE

CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT ■ GENNES ■ GRÉZILLÉ ■ LE THOUREIL ■ SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES



DOSSIER / 12

La parole aux communes déléguées



Associations / 28
Tourisme et culture,
concerts et spectacles



Actualités / 34
Premières rencontres
des acteurs culturels



Agenda / 38
Les événements
de l'été

Sommaire

04
Vos élus

08
Budget 2016

10
Projets-Travaux



28
Associations

33
Actualités



12

DOSSIER
**Les communes
déléguées**



Bulletin annuel 2016
Mairie
Place de l'étoile - Gennes
49350 GENNES-VAL DE LOIRE
Tél. 02 41 51 81 30

Rédaction
Commission communication
Directeur de la Publication
Jean-Yves Fulneau
Création et mise en page
Ignis communication
Impression
Imprimerie du Val de Loire
Photos
Fotolia, Gennes-Val de Loire
Tirages
3 500 exemplaires
Dépôt légal
1^{er} juin 2016

17
Communauté
de communes
du Gennois

38
Agenda



20

40
Infos pratiques

42
Lexique

Vivre ensemble

édito



Gennes-Val de Loire. Notre nouvelle commune a vu le jour au 1^{er} janvier 2016, après une année de travail intense entre les élus de Chênehutte-Trèves-Cunault, Gennes, Grézillé, Le Thoureil et Saint-Georges-des-Sept-Voies, élus que je remercie pour leur engagement.

Cette création s'inscrit dans un processus de modernisation de l'organisation administrative de notre pays (Lois de décembre 2010 et de mars 2015).

La France avec près de 36 800 communes regroupait à elle seule un tiers des communes de l'Union Européenne ; le Maine-et-Loire avec ses 364 communes représentait un centième des communes françaises.

GENNES-VAL DE LOIRE ADOPTE UN NOUVEAU LOGO ! (p.43)

L'objectif est de créer des communes fortes et vivantes. Nos villages ne meurent pas. Il subsiste des communes déléguées avec des maires délégués.

Un pacte financier garantit pendant trois ans le niveau des dotations de l'État aux communes qui ont fusionné en 2015 ou 2016. Ainsi, les communes fusionnées perçoivent une dotation qui est égale à la somme des dotations perçues antérieurement par chacune des communes. Pendant trois ans, cette dotation forfaitaire augmente de 5%.

Le conseil municipal de Gennes-Val de Loire a donc voté son premier budget le lundi 4 avril 2016. Les résultats comptables issus de l'agrégation des comptes des 5 communes laissent apparaître une situation financière saine qui permet d'inscrire 3,5 millions

d'euros au budget d'investissement 2016.

Dans ce document vous trouverez quelques projets d'investissements devant être réalisés prochainement. La fiscalité, dans sa part communale, sera inchangée (les taux de chacune des communes seront identiques à ceux de 2015). La convergence des taux vers un taux unique, après lissage sur 6 années, débutera à compter de l'exercice 2017.

Gennes-Val de Loire s'est dotée d'un logo issu des travaux de la Commission Communication. Cette dernière s'investira prochainement dans la création du site internet de notre nouvelle commune.

A ce jour, les informations relatives à Gennes-Val de Loire sont accessibles depuis les sites internet toujours actifs des communes déléguées.

Ce premier numéro de l'Echo de Gennes-Val de Loire laisse une place à l'expression libre de chacun des maires délégués et des responsables d'associations ; il se veut le reflet de la vie de notre nouveau territoire.

Dans cet esprit, la rencontre des acteurs culturels locaux, à l'initiative de la Commission Education Culture, a permis une mise en commun d'idées et de projets nombreux ; l'agenda des manifestations exprime la variété des offres proposées pour cet été.

Je tiens à remercier les agents de nos cinq communes qui, par leur implication et leur professionnalisme, contribuent à la vie de notre nouvelle commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier numéro de l'Echo de Gennes-Val de Loire.

Jean-Yves FULNEAU,
Maire de Gennes-Val de Loire

Gennes
VAL de LOIRE

Les élus de

CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT



Benoît LAMY
Maire délégué
2^e adjoint GVL



René GAINARD
1^{er} adjoint



Marc FERRARI
2^e adjoint



Nathalie METIVIER
Conseillère



Didier MERCIER
Conseiller



Sandra WEISS
Conseillère



Claudie CANTET
Conseillère



Daniel LEGUAY
Conseiller



Ludovic TURPOT
Conseiller



Chrystel
MABILLEAU
Conseillère



Olivier GROYER
Conseiller



Marie-Claude
VESTIT
Conseillère



Christian GAGER
10^e adjoint GVL



Vanessa VARLET.
Conseillère

Les élus de

GENNES



Jean-Yves FULNEAU
Maire de GENNES-VAL DE LOIRE (GVL)



Françoise FERRERO
1^{ère} adjointe



Françoise GLEMIN
2^e adjointe



Christian MOREAU
3^e adjoint



Gilbert BOISBOUVIER
1^{er} adjoint GVL



Claude RIGAULT
4^e adjoint



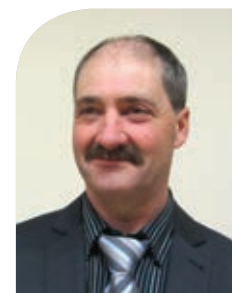
Michel VIOT
Conseiller délégué GVL



Michèle BOUSSEAU
Conseillère déléguée GVL



Nicole MOISY
6^e adjointe GVL



Yves BAUNEAU
Conseiller



Monique BIGOT
Conseillère



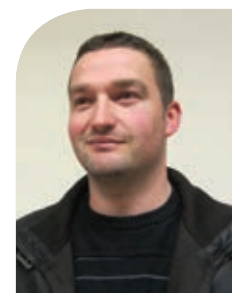
Emilie VON BOTHMER
Conseillère



Joss MATHIOT
Conseiller



Carmen PEREZ-BERENGUER
Conseillère



Stéphane ROUCHER
Conseiller



Alain LAURIOU
Conseiller



Cathy STROZIK
Conseillère



Philippe VINSONNEAU
Conseiller



Catherine BRAUER
Conseillère

Les élus de

GRÉZILLÉ



Alain PASSEDROIT
Maire délégué
1^{er} adjoint GVL



Anne-Aymone
DE VILLIERS
8^e adjointe GVL



Denis ASSERAY
1^{er} adjoint



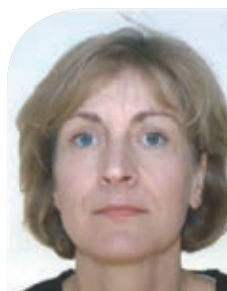
Michel BONDU
Conseiller délégué GVL



André GUINHUT
Conseiller



Celine MELIN
Conseillère



Emmanuelle
RICHARD
2^e adjointe



Georges MOREAU
Conseiller

Les élus du

THOUREIL



Michel SIRE
Maire délégué
4^e adjoint GVL



Elisabeth MEME
7^e adjointe GVL

Les élus de

SAINT-GEORGES-DES SEPT-VOIES



Dominique
BRUNETIÈRE
Maire délégué
3^e adjoint GVL



Anne-Marie GAUTHIER
1^{ère} adjointe



Guénaël VERGER
9^e adjoint GVL



Gilles GOUZIL
2^e adjoint



Christiane KASPRZACK
5^e adjointe GVL



Karine
ARCHAMBAUD
Conseillère



Sylvain GILBERT
Conseiller



Benoît BARREAUX
Conseiller



Damien BATAÏS
Conseiller



Yves LE VRAUX
Conseiller



Nadège LUCAS
1^{ère} adjointe



Jérôme CLEMENT
Conseiller



Elisabeth
ENGUEHARD
Conseillère



Jérôme LEMOINE
Conseiller délégué GVL

Bilan budgétaire

Agrégation des comptes de gestion des cinq communes composant Gennes-Val de Loire pour les années 2014/2015.

FONCTIONNEMENT

RECETTES

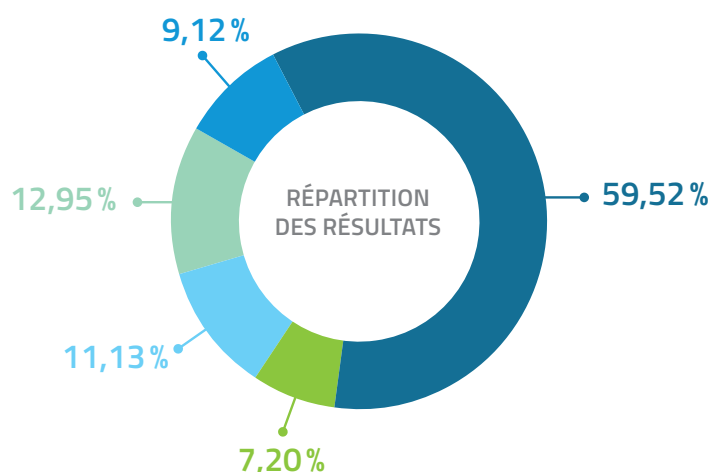
	2014	2015
Produits des services	260 219 €	275 885 €
Ressources fiscales	2 118 027 €	2 234 673 €
Dotations et participations	1 447 741 €	1 437 676 €
Autres produits	360 336 €	384 544 €
Total produits de fonctionnement courant	4 186 323 €	4 332 777 €
Reprise sur provision	0 €	0 €
Produits financiers	2 487 €	2 269 €
Produits exceptionnels	73 179 €	45 396 €
Total des produits de fonctionnement	4 261 990 €	4 380 442 €
Dont opérations d'ordre	4 024 €	43 968 €
Dont produits de fonctionnement réels	4 257 966 €	4 336 474 €
Produits réels (sans produits exceptionnels)	4 188 811 €	4 335 046 €

DÉPENSES

	2014	2015
Charges à caractère général	1 043 575 €	1 123 484 €
Charges de personnel (avec remboursement)	1 253 709 €	1 353 502 €
Impôts et taxes	34 145 €	34 524 €
Subventions et participations	423 957 €	310 007 €
Autres charges de gestion courante	159 849 €	157 543 €
Total charges de fonctionnement courant	2 915 235 €	2 979 060 €
Charges exceptionnelles	4 094 €	47 916 €
Charges financières	127 511 €	93 742 €
Charges calculées	104 701 €	127 351 €
Total des charges de fonctionnement	3 151 541 €	3 248 068 €
Dont opérations d'ordre	108 682 €	171 319 €
Dont charges de fonctionnement réelles	3 042 859 €	3 076 750 €
Charges réelles (sans charges exceptionnelles)	3 042 746 €	3 072 802 €

RÉSULTAT PAR COMMUNE

	2014	2015
CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT	187 923 €	259 982 €
GENNES	1 124 781 €	1 696 885 €
GRÉZILLÉ	156 321 €	207 387 €
LE THOUREIL	407 035 €	317 422 €
SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	222 111 €	369 125 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	2 098 171 €	2 850 801 €



INVESTISSEMENT

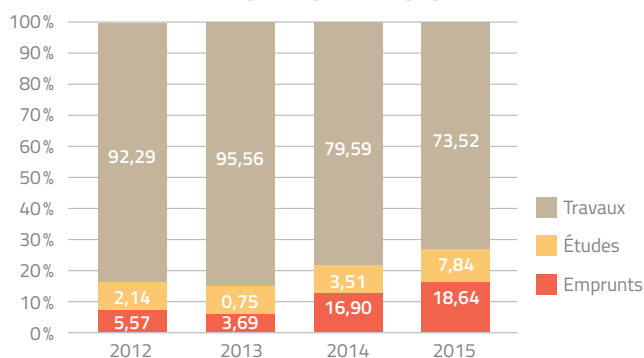
■ DÉPENSES

	2014	2015
Emprunts et dettes	231 988 €	188 397 €
Etudes	48 228 €	79 264 €
Travaux	1 092 457 €	743 065 €
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES	1 372 673 €	1 010 727 €
Chênehutte-Trèves-Cunault	465 468 €	195 719 €
Gennes	606 407 €	363 817 €
Grézillé	96 260 €	95 790 €
Le Thoureil	111 635 €	259 609 €
Saint-Georges-des-Sept-Voies	92 903 €	95 792 €

■ RÉSULTAT PAR COMMUNE

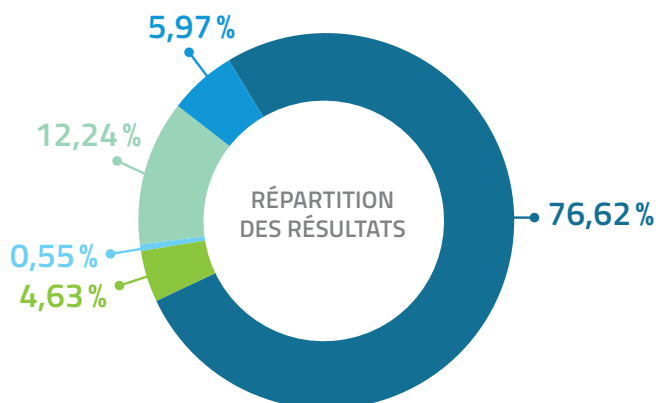
	2014	2015
CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT	-118 131 €	-33 670 €
GENNES	-865 553 €	-432 510 €
GRÉZILLÉ	-8 677 €	-26 135 €
LE THOUREIL	-32 735 €	-3 079 €
SAINTE-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	-26 300 €	-69 062 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	-1 051 396 €	-564 455 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES



■ RECETTES

	2014	2015
Dotations, divers	879 912 €	225 114 €
Subventions	232 438 €	823 260 €
Emprunts	1 350 €	1 094 €



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

ELLE PERMET À LA COMMUNE D'INVESTIR ET DE REMBOURSER SES EMPRUNTS

Au 31.12.2015, la CAF brute est de 246€ par habitant (moyenne : 186 € pour collectivité de la strate 5000/10000 habitants). Le ratio Encours de la dette/CAF brute permet de mesurer le poids de l'encours de la dette sur la capacité d'auto-financement. Il détermine le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette si elle affectait au remboursement de celle-ci l'intégralité de la CAF.

	2014	2015	% 2014-15
Produits de fonctionnement réels	4 257 966 €	4 336 474 €	1,84%
Charges de fonctionnement réelles	3 042 859 €	3 076 750 €	1,11%
CAF BRUTE	1 215 106 €	1 259 724 €	3,67%
Remboursement en capital de la dette	228 811 €	186 370 €	-18,55%
CAF NETTE	986 296 €	1 073 354 €	8,83%
2013	2,50	2,01	1,79

Seuil d'alerte : 10 années de CAF pour rembourser la dette

ASSAINISSEMENT

Exploitation	2014	2015
Dépenses	139 504 €	317 398 €
Recettes	543 952 €	735 701 €
RÉSULTAT	404 447 €	418 303 €
Chênehutte-Trèves-Cunault	282 308 €	317 565 €
Gennes	104 212 €	87 171 €
Grézillé	12 959 €	13 747 €
Le Thoureil	-114 €	-128 €
St-Georges-des-7-Voies	5 082 €	-52 €

Investissement	2014	2015
Dépenses	128 697 €	220 876 €
Recettes	203 349 €	195 351 €
RÉSULTAT	74 652 €	-25 524 €
Chênehutte-Trèves-Cunault	13 067 €	-112 511 €
Gennes	-16 269 €	8 836 €
Grézillé	32 349 €	42 393 €
Le Thoureil	19 771 €	21 273 €
St-Georges-des-7-Voies	25 735 €	14 486 €



© Atelier DAHHAN, Les Rosiers-sur-Loire

Les Dames Barrau

Lancement de l'opération : les premiers aménagements de la propriété communale des Dames Barrau sont prévus au second semestre 2016.

La commune de Gennes est devenue propriétaire du site des Dames Barrau, par voie judiciaire, avec pour objectif l'amélioration de la qualité de l'entrée du bourg.

L'esquisse d'aménagement a été réalisée par le CAUE de Maine-et-Loire en 2013. Elle a été complétée par le mandatement d'un architecte en 2015 s'inspirant de l'histoire des lieux pour proposer un aménagement mettant en

daté par la Commune, propose deux tranches de réalisation :

1 - Réalisation d'accueil principal Loire à vélo comprenant un espace de pique-nique, des sanitaires, des abris de rangement de vélos conformément à la charte Loire à Vélo. Cet espace pourra également servir à d'autres activités publiques compte tenu de sa disposition dans le bourg et la richesse patrimoniale des lieux.

2 - Remise en état des bâtiments des Dames Barrau : réfection des toitures, reprise des menuiseries extérieures, nettoyage des façades, aménagement du rez de chaussée en locaux commerciaux ou d'activité. Les étages et combles seront réhabilités pour recevoir ultérieurement d'autres aménagements.



Par délibérations successives, le Conseil Municipal de Gennes a lancé les études pour la reconversion et la réhabilitation du site et s'est engagé à demander les financements possibles.

valeur le site.

Ce travail fait l'objet d'un suivi avec la mission Val de Loire et l'Architecte des Bâtiments de France.

L'atelier d'architecture DAHHAN, man-

La qualité architecturale et paysagère du site, en plein cœur du patrimoine mondial classé par l'UNESCO, est exceptionnelle.

Elle contribuera à dynamiser la commune de Gennes-Val de Loire.

Patrimoine



ÉGLISE DU PRIEURÉ À SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES

Une souscription a été lancée pour sauver l'église du Prieuré qui souffre du poids des années : la charpente et les toitures sont dégradées. Une remise en état de ce bâtiment est jugée urgente. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pourrait accompagner ce projet pour la 1^{ère} tranche de travaux de 250 000 € financés à 50%.

LES CLOCHES DE LA PRIEURALE DE CUNAUT

Inutilisées depuis des années, les deux cloches vont être rénovées : réparation par soudage in situ de la plus grosse cloche fêlée et remise en place d'un battant sur la plus petite. Les deux autres cloches feront l'objet d'une modification du système d'entraînement. Cet investissement de 89 400 € va bénéficier d'une subvention (DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles) de 14 700 €.



ÉGLISE ET SALLE DES LOISIRS DU THOUREIL

Les travaux d'une durée de trois mois, portent sur la réfection des pignons et sur la mise en place de gouttières : investissement de 147 000 € dont une subvention de 17 500 €.

Dès fin 2014, un groupe d'élus et d'habitants avait commencé à réfléchir à un lieu de proximité offrant une possibilité de rassemblements ou de rencontres autour d'intérêts divers. La concrétisation de ce travail collégial et citoyen voit actuellement le jour.

Cette salle a des possibilités d'espaces différents : réunions d'associations ou d'activités de groupes, manifestations plus importantes... Vous êtes invité(e)s le 24 juin 2016 à découvrir ce lieu et aussi à l'investir et le faire vivre par vos idées, et votre présence.

ARCHIVES GENNES

Une étude d'amélioration des locaux est engagée pour abriter les archives municipales. L'objectif est de disposer d'un local pouvant recevoir toutes les archives de Gennes-Val de Loire.

■ ADAP

(Agenda D'Accessibilité Programmée)



Cette opération de mise en accessibilité concerne 80 ERP (établissements recevant du public) sur le territoire de Gennes-Val de Loire.

La mise en œuvre des préconisations sera échelonnée de 2016 à 2021, suivant un échéancier validé par les services de l'état.

Pour 2016, 16 ERP sont en cours de traitement.



Service péri-scolaire

Le restaurant scolaire de Grézill est actuellement implanté dans la salle des loisirs. C'est un lieu inapproprié qui ne répond pas aux besoins d'une cantine. La réflexion est engagée pour installer cet équipement près de l'école.

VOIRIE & RÉSEAUX

Opération effacement des réseaux (électriques, éclairage public et réseaux Télécom) :

ces effacements de réseaux sont en cours ou achevés à Chênehutte, rue de Grissay et au Thoureil, à Bessé et rue de la Saulnerie.

Ces travaux sont réalisés par le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire).

CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT



Au-delà de nos frontières communales

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Chênehutte-Trèves-Cunault est devenue commune déléguée de Gennes-Val de Loire.

Nous partageons désormais avec Gennes, Grézillé, Le Thourel et Saint-Georges-des-Sept-Voies, un avenir commun.

Si ce rapprochement anticipé est préparé par les élus des cinq communes, il se met en place avec l'ensemble des agents ; nous serons vigilants pour apporter des mesures correctives à des organisations prévues qui ne répondraient pas aux attentes des habitants.

Notre réflexion ne peut plus être par village historique mais avec une vision globale et cohérente à notre nouvelle ère géographique.

Le nouveau conseil municipal et les commissions prennent progressive-

ment la mesure de ces nouveaux enjeux et travaillent à ces objectifs.

Nous l'avons annoncé, la construction de la Commune Nouvelle de Gennes-Val de Loire ne serait qu'une étape dans une grande réforme territoriale désormais actée.

La future Agglomération qui regroupera les territoires de l'agglomération actuelle de Saumur, du Douessin, du Longuéen et du Gennois à l'exception de Chemellier et de Coutures, est en cours d'élaboration.

Nous ne pouvons cacher que les discussions sont difficiles. Les particularités locales souvent exacerbées par les élus locaux en mal de vision plus large et anticipatrice, freinent la réflexion politique.

Il nous paraît nécessaire de savoir, d'abord, ce que nous souhaitons faire ensemble sur ce territoire, dans une organisation qui reste à construire en définissant les rôles et les compétences de chacun avant de savoir comment y parvenir.

Notre expérience de constitution d'une commune nouvelle nous a obligés localement à réfléchir différemment. Les futurs élus de la nouvelle agglomération saumuroise se doivent d'être dans cette dynamique pour construire un véritable avenir à ce territoire.

*Benoît LAMY,
Maire-Délégué de
Chênehutte-Trèves-Cunault*

GENNES

La commune de Gennes est devenue commune déléguée

La mairie de Gennes est devenue le siège de la commune nouvelle Gennes-Val de Loire.

L'ensemble des personnels administratifs est regroupé à Gennes. Pour l'accueillir, un espace de travail a été créé à l'étage, soit 3 bureaux. Une deuxième tranche de travaux est prévue pour aménager quelques bureaux à l'intention des adjoints et réorganiser les archives.

Plusieurs chantiers en cours ou à venir, vont dynamiser le centre bourg :

- Réhabilitation de l'immeuble des Dames Barrau et mise en place d'une halte Loire à vélo.
- Construction de la nouvelle agence du Crédit Agricole, place de l'Etoile (projet privé).
- Aménagement de l'Ilot du Moulin - en cours de définition -.
- Création d'une zone mixte de commerces (3 nouvelles enseignes) et logements, rue du Clos Baujon en partenariat avec la SODEMEL et Habitat 49.

- Construction de 2 classes supplémentaires en extension du groupe scolaire Jules Verne.
- Installation d'un ponton sur la cale de la Loire, projet porté par la communauté de communes.

Le regroupement en commune nouvelle a modifié notre organisation politique. L'ensemble des élus de Gennes (scrutin de mars 2014) a intégré le conseil municipal de Gennes-Val de Loire.

Le conseil municipal des jeunes installé fin 2015, poursuit son apprentissage du fonctionnement communal et travaille sur des projets qu'il présentera à l'assemblée municipale de Gennes-Val de Loire.

Des changements interviendront au 1^{er} janvier 2017 pour les intercommunalités en application du schéma départemental de coopération intercommunale.

Gennes-Val de Loire sera membre d'une grande intercommunalité saumuroise de plus de 100 000 habitants, composée de la communauté de communes de Loire-Longué, de la région de Doué-la-Fontaine, et de la communauté de communes du gennois après détachement de Chemellier et Coutures.

Les compétences exercées par cette nouvelle entité seront définies dans les prochains mois.

Il apparaît évident que certaines compétences de proximité, exercées jusqu'à présent par les communautés de communes, seront désormais assurées par les communes.

Jean-Yves FULNEAU
Maire délégué de Gennes
Maire de Gennes-Val de Loire

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Un conseil municipal des jeunes (CMJ) a vu le jour en octobre dernier, au sein de la commune déléguée de Gennes. Ce conseil regroupe 16 élèves, habitant Gennes, issus des classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} des écoles primaires, publiques, privées et du collège.

Les jeunes conseillers élus pour deux ans, ont validé un règlement intérieur et exprimé beaucoup de projets. La création d'un skate-parc est l'un des souhaits les plus évoqués ainsi que la mise en place d'autres jeux au parc de la Roche. Les jeunes élus souhaitent échanger avec les personnes âgées, créer des liens avec les habitants. Ils parlent aussi de sécurité pour se rendre à l'école. Une jeune élève a eu l'idée d'organiser un pique-nique géant.

Tous les habitants de la commune sont invités le **dimanche 3 juillet 2016**, à partir de 12 heures, à participer à cet événement qui se déroulera dans le parc du château de la Roche.

Chaque famille apporte son pique-nique, un apéritif sera offert par la municipalité.



GRÉZILLÉ

En synergie



Grézillé, commune déléguée et Gennes-Val de Loire, commune nouvelle : déjà quatre mois de marche en synergie.

Les équipes techniques avec leurs véhicules au logo Gennes-Val de Loire en action sur les espaces verts, les bâtiments, la voirie communale, nous sont devenues familières à Grézillé.

Dans le même temps, l'activité locale se poursuit et se développe. Les associations locales s'activent pour préparer l'animation du plan d'eau, la fête de la musique place de l'Eglise et le SIRP continue à gérer nos écoles.

La Mairie de Grézillé assure un service d'accueil pour toutes les formalités administratives. Pour l'instruction des dossiers plus complexes, la Mairie centrale nous accueille à Gennes et offre un service d'information téléphonique.

Au niveau des élus, nous sommes représentés à la fois au sein de la commune nouvelle et de la commune déléguée :

Au conseil municipal de Gennes-Val de Loire :

- 2 adjoints : Alain Passedroit et Anne-Aymone de Villiers
- 1 conseiller délégué : Michel Bondu

- 5 conseillers : André Guinhut, Denis Asseray, Georges Moreau, Emmanuelle Richard et Céline Melin

Au conseil communal délégué de Grézillé (conseil consultatif)

- Le maire délégué : Alain Passedroit
- 2 adjoints : Denis Asseray et Emmanuelle Richard
- 5 conseillers : André Guinhut, Georges Moreau, Anne-Aymone de Villiers, Michel Bondu et Céline Melin

Le comité communal élargi de Grézillé (conseil consultatif)

Ce comité comprend le conseil communal délégué élargi aux élus volontaires du scrutin de 2014, soit : Anne-Laure Barreateau, Frédéric Gauthier et Vincent Boutin.

En ce printemps 2016, chers administrés de Grézillé, développons sur ce chemin tracé, la cohésion avec nos communes sœurs de Chênehutte-Trèves-Cunault, Gennes, Saint-Georges-des-Sept-Voies et Le Thoureil.

Alain Passedroit
Maire délégué de Grézillé



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE (S.I.R.P)

Corinne DOLO
Présidente



Céline VAGNER
Directrice

INSCRIPTIONS

Pour toute nouvelle inscription, veuillez-vous adresser à la mairie de votre commune, puis à l'école concernée par le niveau de l'enfant, munis des pièces suivantes :

- Le carnet de santé
- Le livret de famille
- Le certificat de radiation en cas de changement d'école
- L'autorisation d'inscription délivrée par la mairie.

CANTINES

Un service de restauration scolaire est en place dans chacune des communes.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Deux garderies sont ouvertes du lundi au vendredi sur les écoles de Coutures (maternelle) et de Chemellier (élémentaire).

+ d'infos

SIRP CHEMELLIER-COUTURES-GRÉZILLÉ
1, place Louis Tharault 49320 Coutures
Tél. 02 41 44 03 61 ▪ sirp-49@orange.fr

Heures d'ouvertures :
les lundis, mardis, jeudis, vendredis de
13h30 à 17h00

LE THOUREIL

Le Thoureil bouge !

Les assemblées générales se sont déroulées cet hiver et maintenant les activités traditionnelles de nos associations vont se mettre en place.

Après un hiver attristé par trois sépultures, la vie reprend le dessus. Les randonneurs sillonnent nos sentiers. Vous aussi, habitants du Thoureil, profitez de chaque occasion pour aller à la découverte de notre nouvelle commune ; vous n'aurez que l'embarras du choix tant le programme des activités proposées dans les communes déléguées est riche et varié.

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DU THOUREIL A CHANGÉ

Pamela accueille le public à la mairie le mardi matin et le jeudi après-midi. Le Conseil communal du Thoureil est constitué de 11 élus dont 6 ont rejoint le conseil municipal de Gennes-Val de Loire. Au sein de celle-ci, Elisabeth Même est adjointe chargée de l'enfance, Jérôme Lemoine est conseiller délégué chargé des espaces verts, Elisabeth Enguehard s'occupe de la sous commission du patrimoine historique, Jérôme Clément conseille la commission culture. Nadège Lucas Ripoché est devenue ma première adjointe pour la commune déléguée du Thoureil.



Pour ma part, je suis chargé du pôle Solidarité qui comporte le CCAS, la commission sociale, la commission patrimoine historique et animations, la commission des affaires funéraires, la commission santé, la commission de la vie associative. Toutes ces commissions sont maintenant au travail.

Ce Conseil communal a élargi son cercle à des habitants du Thoureil pour former des groupes de travail sur l'ensemble des domaines qui concernent la vie des Thourellais.

Les travaux lancés en 2015 se poursuivent : l'aménagement de la Salle des Loisirs, la réfection des pignons de l'Eglise. Notre PLU est maintenant opérationnel ainsi que notre AVAP. Le bornage du Chemin des Crues est terminé ainsi que l'enfouissement des réseaux rue de la Saulnerie et de Bessé. La maîtrise d'ouvrage pour tous les travaux est maintenant assurée par

Gennes-Val de Loire. Ce sont nos services techniques qui entretiennent les espaces publics et la voirie ainsi que les bâtiments publics.

Des changements sont encore à venir au niveau des intercommunalités. Au **1^{er} janvier 2017**, notre commune sera membre de la grande intercommunalité formée par l'Agglo de Saumur, Loire Longué, la région de Doué-la-Fontaine, Tuffalun et donc Gennes-Val de Loire. Au total plus de 100 000 habitants. Il était donc bien nécessaire de se regrouper pour exister au sein d'une telle structure. Peut-être même dans un avenir proche serons-nous amenés à nous agrandir.

En attendant le Conseil municipal de Gennes-Val de Loire va tout mettre en oeuvre pour que vous puissiez vivre du mieux possible cette nouvelle histoire qui commence pour notre commune.



SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES

Une année de grands changements

L'année 2016 restera dans les mémoires sur notre petit territoire de Saint-Georges-des-Sept-Voies ; la création de la commune nouvelle de Gennes-Val de Loire modifie en effet les habitudes de chacun.



Cette dynamique se poursuivra au **1^{er} janvier 2017** : par arrêté du **8 mars 2016**, Mme le Préfet de Maine-et-Loire a notifié aux collectivités concernées l'arrêté fixant le projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et des communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué-la-Fontaine et du Gennois (à l'exception de Coutures et Chemellier).

Ce nouveau bulletin est à l'image de notre nouveau territoire : il présente des informations concernant l'ensemble de la commune de Gennes-Val de Loire tout en laissant un espace d'expression pour chaque commune.

Pour tout ce qui concerne la vie administrative Sandra accueille, à Saint-Georges, les habitants le mercredi

après-midi et le vendredi matin ; toutes les formalités peuvent s'effectuer indifféremment dans toutes les mairies déléguées et à Gennes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DEVENU CONSEIL COMMUNAL A ÉTÉ REMANIÉ

Anne-Marie Gauthier et Gilles Gouzil sont respectivement premier et deuxième adjoints au Maire-Délégué. Chacun des Maires des communes fondatrices est devenu Adjoint au Maire de Gennes-Val de Loire ; le Maire-Délégué de Saint-Georges-des-Sept-Voies est chargé des Ressources Humaines, des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que du domaine Education-Culture ; Christiane Kasprzack est Adjointe chargée de la Communication et des Ressources Humaines et Guénaël Verger, Adjoint aux Affaires Scolaires.

Nous pouvons apprécier très concrètement l'efficacité de l'équipe technique en ce qui concerne notamment l'entretien des espaces verts et la maîtrise d'ouvrage des travaux (suivi des travaux pour le carrefour du Plessis et pour l'église du Prieuré). Les objectifs de la souscription ont été atteints et ce projet a le soutien financier des services de l'état.

L'agenda présenté dans ce bulletin reprend l'ensemble des événements sur le territoire ; plus localement, nous vous rappelons quelques manifestations traditionnelles à Saint-Georges : le repas des aînés avec une animation assurée par Nadine Métivier, les St Georges de France, la St Barnabé et l'inauguration du vitrail et de la croix de Saint-Pierre-en-Vaux, les concerts de l'été de Saint-Pierre-en-Vaux. Sur le site de l'Hélice terrestre, outre les Estivales, cette année sera marquée par des événements commémorant le souvenir de Jacques Warminski qui nous a quittés il y a 20 ans.



Les actualités intercommunales



UNE RENTRÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUES POUR LA PETITE ENFANCE

Depuis l'ouverture de micro-crèches à Chemellier et Noyant-la-Plaine au printemps 2015, les parents de la Communauté de communes disposent d'un nouveau mode de garde.

Ces équipements peuvent chacun accueillir jusqu'à 10 enfants en temps plein. Leur taux de fréquentation était supérieur à 70% en septembre. On constate que la fréquentation du multi-accueil de la Maison de l'Enfance à Gennes est aussi proche des 70%. Micro-crèches et Multi-accueil de Gennes sont gérés par la Mutualité Française Anjou Mayenne. Des pré-inscriptions sont possibles pour l'année prochaine.

En 2015, 60 familles ont bénéficiés de l'accompagnement du RAM. Par ailleurs, le RAM participe à la professionnalisation des assistantes maternelles et à leur formation. Les assistantes maternelles du Gennois sont très impliquées dans cette démarche.



RELAYS ASSISTANTES MATERNELLES • Tél. 02 41 38 61 55

8^E ÉDITION DES JEUDIS DÉCOUVERTES

L'office de tourisme intercommunal du Gennois vous propose un nouveau programme de visites thématiques pour apprécier les richesses de notre patrimoine.

■ 21 juillet à Coutures et 11 août à Grézillé

Promenade à la découverte de belles demeures d'Anjou

■ 28 juillet et 25 août

Initiation croisée à la géobiologie et à l'archéologie

■ 4 août à St-Georges-des-Sept-Voies

Le leg de la Comtesse de Caen, hier et aujourd'hui

■ 18 août à Gennes

Découverte de la Réserve Naturelle Régionale de Joreau



OFFICE DE TOURISME DU GENNOIS

Réservation obligatoire au 02 41 51 84 14

Adultes : 5 € / Enfants -12 ans : Gratuit

Des déplacements sont à prévoir avec son véhicule personnel.

Le covoiturage entre participants est encouragé.

Des chaussures de marche sont à prévoir.



© Accueil de Loisirs

DES VACANCES D'ÉTÉ ANIMÉES AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux de l'ancienne école publique. Au programme de cet été, des activités estivales variées.

Juillet sera sur le thème de « La folie des Grandeurs » avec notamment la découverte de la Loire ou une sortie au zoo de la Flèche. En août, « Un jour, une fête » de quoi ravir vos enfants avec la journée des sens, la journée du chocolat, la journée du pays...

Pour les séjours :

- Pour les 3-6 ans, du 11 au 13 juillet, séjour à la ferme pédagogique d'Andard
- Pour les 6-8 ans, du 25 au 29 juillet, séjour cirque/environnement/musique à St Lézin
- Pour les 7-11 ans, du 18 au 22 juillet, séjour équitation à Andrezé
- Pour les 7-11 ans, du 22 au 26 août, séjour multisports (escalade, sarbacane, skate...) à Murs-Érigné
- Pour les 11-14 ans, du 11 au 15 juillet, séjour à la mer à Pornichet



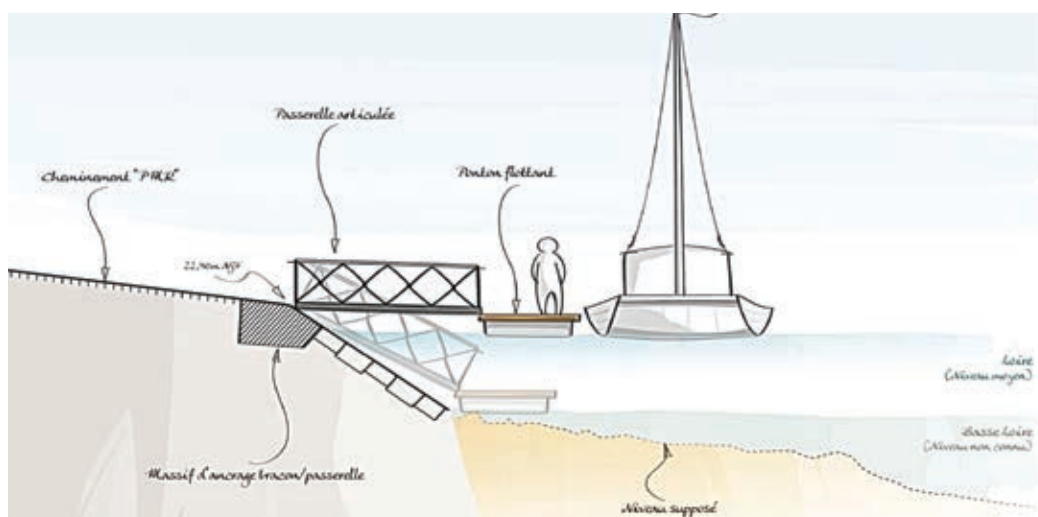
e-mail : aclgennes@gmail.com

Hors mercredi et vacances scolaires :

Tél. 06 71 21 35 06

Les mercredis et pendant les vacances :

Tél. 02 41 67 52 38



Un ponton sur le quai de Gennes



PORT DE GENNES

Balades, bivouacs sur la Loire :

Asso. HISSEO - 06 08 31 11 37

Rêves de Loire - 07 86 18 52 10

Loire de Lumière - 02 41 57 37 55

Saumur Loire - 06 63 22 87 00

Navettes fluviales :

Saumur Loire - du 6 mai au 26 août

2 Allers / Retours entre Saumur,

Gennes et le Thoureil



Récemment, le Conseil Communaire du Gennois a validé l'installation d'un ponton « embarquement débarquement » sur la cale de Gennes.

Cette installation comportera une plate forme sécurisée (rambarde) fixée par deux bracons (bras articulés). Une passerelle amovible, un réseau eau et électricité ainsi qu'un abri d'attente et d'information sont prévus pour faciliter l'accès et l'accueil des usagers.

Le ponton bientôt opérationnel sera réservé à des usagers identifiés par convention.

Ce ponton facilitera les opérations d'embarquement et débarquement des groupes de touristes en toute sécurité notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Nous comptons déjà localement plusieurs entreprises accueillant le

public pour des balades en Loire : l'Association *Hisséo* (Gennes), *Rêves de Loire* (Le Thoureil).

Plus récemment, deux entreprises ligériennes ont manifesté leur intérêt pour le port de Gennes et sa future installation : *Saumur Loire* (Saumur), réalise déjà le vendredi des navettes entre Saumur et le Thoureil ; *Loire De Lumière* (Saint-Mathurin) est susceptible de compléter à l'avenir l'offre de navettes entre Gennes et Saumur sur réservation et de profiter de cette nouvelle installation pour programmer la destination gennoise dans ces projets de balades et de visites ligériennes.

Un projet (*Vélo-Loire*) est à l'étude. Il consiste à créer une offre bateau (descente ou remontée de la Loire entre Gennes et Saumur) en complément de la boucle Saumuroise pour le cyclotourisme.

Développement économique

La Communauté de communes du Gennois participe au financement des actions menées par l'Agence de Développement du Grand Saumurois.

Cette agence a présenté son plan d'actions 2015-2018. Ce plan d'actions cible particulièrement 3 filières : la mécanique / métallurgie,

le végétal et l'équestre. Il vise à créer un « Cluster Prestige » (regroupement géographique d'entreprises d'un même secteur). Il prévoit chaque année 7 actions d'animation économique et 4 actions de promotion en plus de sa mission de représentation.

Les créateurs / repreneurs d'entreprises peuvent bénéficier d'un prêt d'honneur à 0% grâce à Initiative Anjou.

Par ailleurs, des terrains viabilisés sur la zone Actiparc « La Chesnaye » à Ambillou-Château sont toujours à vendre.

Des vélotouristes sur notre territoire !



© Communauté de communes du Gennois

Deux nouvelles boucles vélos en Saumurois grâce à l'initiative collective de la Communauté de communes du Gennois, de la Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine, de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

Son inscription au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes permet à ce projet de bénéficier du soutien financier de la Région des Pays de La Loire.

Connectées sur les itinéraires nationaux de La Loire à Vélo et de La Vélo Francette, ces boucles ont été créées pour générer des séjours touristiques à vélo sur notre territoire.

La boucle n° 1 de 76 km sera indiquée par une pastille orange.

Pour apprécier la beauté de la Vallée de la Loire, les vélotouristes auront la possibilité de raccourcir leur parcours à vélo en prenant un bateau depuis Saumur ou Gennes afin de rejoindre leur point de départ. En effet, la Communauté de communes du Gennois a prévu de mettre en place l'été prochain un ponton de Loire à la cale de Gennes. Celui-ci sera réservé au débarquement / embarquement de passagers de prestataires identifiés.

La Boucle n° 2 de 65 km sera indiquée par une pastille violette.

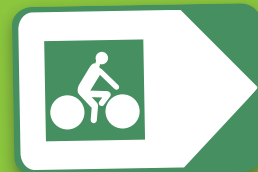
Cet itinéraire est connecté sur La Loire à Vélo et Le Thouet à Vélo.

Grâce au partenariat du Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou, les deux boucles ont été intégrées à la carte touristique & itinéraires vélo 2016 du département de Maine-et-Loire.

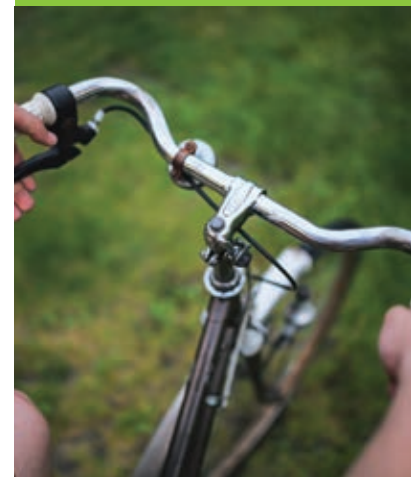
Développement touristique

DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE À VÉLO


La Communauté de communes du Gennois, la Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement se sont unies pour proposer cet été un itinéraire vélo connecté à La Loire à Vélo.



À l'aide de panneaux directionnels, les cyclotouristes pourront découvrir le Sud Saumurois (circuit raccordant Gennes, Doué-la-Fontaine et Saumur). Par ailleurs, un raccordement au « Thouet à Vélo » sera possible depuis Doué-la-Fontaine.



Fiches parcours téléchargeables sur :

 www.anjou-tourisme.com



TRANSPORT SOLIDAIRE

L'Association TACT propose un service de transport sur le territoire de la commune Gennes-Val de Loire, vers Angers et Saumur.

Les habitants ne disposant pas de mode de déplacement et ayant de faibles revenus peuvent contacter l'association à Doué-la-Fontaine.

Ce service est assuré par des chauffeurs bénévoles pour les rendez-vous de santé, administratifs ou de la vie quotidienne.

Vous habitez la commune et souhaitez proposer une place dans votre voiture lors de vos déplacements, faites le savoir auprès du service. Vous contribuerez au développement du « déplacement partagé ».

+ Contact

Transport Solidaire TACT
Tél. 06 37 04 00 68
transport.tact@orange.fr

Des services à domicile pour tous !

L'ADMR aide à bien vivre chez soi : célibataire ou famille, actif ou retraité, valide, malade ou handicapé.

AIDE À LA PERSONNE, MAINTIEN À DOMICILE

Services adaptés aux personnes âgées, en situation de handicap, malades ou revenant d'hospitalisation : aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, cuisine, courses, aide à la prise des repas, accompagnement transport, accompagnement social.

MÉNAGE REPASSAGE

Ce service permet, à toute personne qui n'a que très peu de temps à consacrer aux tâches ménagères ou qui ne peut plus les effectuer seule, d'avoir un domicile toujours entretenu.

GARDE D'ENFANTS

Service adapté aux besoins de chaque famille. Nos intervenants professionnels viennent à la sortie des classes, aident les enfants à faire leurs devoirs, préparent leurs repas...

TÉLÉASSISTANCE FILIEN

Un système qui permet, grâce à un médaillon ou à un bracelet, d'être relié à notre plateau d'écoute. Un service à la carte pour rester chez soi en toute tranquillité 24h/24 et 7j/7.

SOUTIEN FAMILIAL

Maternité, séparation, maladie, hospitalisation, décès... Dans ces situations, nous veillons au bien-être des familles, les aidons à s'organiser.



+ d'infos

ADMR Gennes Les Rosiers
30 rue de la République 49350 GENNES
Tél. 02 41 40 10 22
E-mail : gennes@asso.fede49.admr.org

Portage de repas

En 2015, ce sont plus 6400 repas qui ont été portés à 330 personnes dans les communes du Gennois.

Ce service s'adresse aux personnes âgées ou handicapées, ainsi qu'aux personnes ayant besoin d'une assistance (tutelle ou curatelle).

Les personnes malades, accidentées ou en convalescence peuvent aussi en bénéficier.

Les menus peuvent être adaptés aux régimes alimentaires. Le service fournit un repas complet par jour, mais attention, le pain n'est pas fourni.

Portage :

- 3 fois par semaine
- tarif : 8,30 euros le repas
- possible à partir d'un repas par semaine
- menu adapté aux régimes.

+ d'infos

Communauté de communes du Gennois
Tél. 02 41 38 08 57



MÉDIATION FAMILIALE

- Vous êtes séparés ou divorcés
- Vous vous posez des questions pour vos enfants, pour le partage de vos biens
- Vous avez entre 18 et 30 ans et vous avez des difficultés de relation avec vos parents
- Vous n'avez plus de lien avec vos petits-enfants
- Vous êtes en désaccord avec vos frères et sœurs au sujet de la prise en charge de votre parent âgé...

Comment se déroule une médiation ?

La médiation familiale peut être engagée directement sur simple demande des personnes. Elle peut également être « ordonnée » par le Juge aux Affaires Familiales.

Qui sommes-nous ?

Une équipe de trois médiateurs familiaux qualifiés, diplômés d'Etat qui se réfèrent à des règles déontologiques (confidentialité, impartialité...).

+ Contact

Tél. 02 23 48 25 67

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h



Créez et développez votre entreprise

Initiative Anjou, association départementale œuvrant pour le développement économique, vous accompagne dans vos projets.

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE

Vous créez ou reprenez une entreprise sur le territoire du Grand Saumurois. Vous en êtes au stade de la recherche de financements ou vous avez créé ou repris l'entreprise depuis moins de 2 ans. Vous pouvez bénéficier d'un prêt d'honneur création/reprise à 0% (prêt personnel au chef d'entreprise) de 1 000€ à 10 000€.

UN APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

Vous avez créé ou repris votre entreprise depuis plus de 2 ans et moins de 8 ans. Vous avez besoin d'un prêt pour aider au développement de votre entreprise et vous envisagez un recrutement supplémentaire.

Nous pouvons vous accompagner par un prêt croissance à 0% (prêt personnel au chef d'entreprise) de 5 000€ à 15 000€ (obligatoirement accompagné d'un prêt bancaire au moins égal au montant du prêt sollicité).



Web En savoir plus :

www.initiative-anjou.com
ou www.grand-saumurois.fr
rubrique Entreprendre

+ d'infos

GRAND SAUMUROIS
Carole CHARBONNIER
Tél. 02 41 59 71 95

economie@grand-saumurois.fr

L'insertion par l'activité économique

L'Antenne Information Emploi, le Relais Emploi et l'AIE Développement : insertion professionnelle, information et orientation, offres d'emplois.



UN SERVICE DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

▪ L'Antenne Information Emploi (AIE)

Agissant pour l'insertion professionnelle, l'AIE permet à des personnes éloignées de l'emploi d'acquies et/ou de reprendre progressivement une activité professionnelle. Association Intermédiaire sur les cantons de Doué-la-Fontaine et Gennes, l'AIE propose un service de mise à disposition de personnel auprès des particuliers, associations.

LES CHAMPS D'INTERVENTION SONT DIVERSIFIÉS :

- **Pour les particuliers** : ménage, repassage, jardinage, bricolage, aide aux courses, garde d'enfants de plus de 3 ans.
- **Pour les associations, collectivités et entreprises** : entretien de locaux, d'espaces verts, manœuvre, manutention, inventaire, travaux saisonniers.

+ d'infos

ANTENNE INFORMATION EMPLOI
Place Flandres Dunkerque à Doué-la-Fontaine
Tél. 02 41 59 75 18

UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ POUR TOUT PUBLIC

(demandeurs d'emploi, salariés, employeurs...)

▪ Le Relais Emploi

Le Relais Emploi propose à tout public un service de documentation, d'information, d'aide et d'orientation favorisant la recherche d'emplois et de formations.

Ouvert tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h.

+ d'infos

BÂTIMENT DU RELAIS EMPLOI
au Château de la Roche à Gennes
Tél. 02 41 38 06 13 (de 9h à 12h)

DES OFFRES D'EMPLOI À POURVOIR...

▪ L'AIE Développement

Le chantier d'insertion de l'AIE Développement recherche des candidats éligibles au CDDI, **Contrat à Durée Déterminée d'Insertion** de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois à raison de 26 heures hebdomadaires.

Il propose plusieurs supports d'activité :

- Collecte de papier et carton
- Entretien des parties communes d'immeubles collectifs, bureaux et logements
- Entretien des espaces verts et espaces naturels, à des **bénéficiaires du RSA socle**, domiciliés dans les cantons de Doué-la-Fontaine, Gennes, Thouarcé ou Vihiers.

+ d'infos

BÂTIMENT DE L'AIE DÉVELOPPEMENT
56 rue Lavoisier - ZI de la Saulaie à Doué-la-Fontaine
Tél. 02 41 59 74 51



Règles, droits et loi de voisinage



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÈGLEMENTANT « LES BRUITS DE VOISINAGE »

Un arrêté, en date du 30 décembre 1999, pris par Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, définit les mesures à prendre pour éviter les bruits de voisinage.

Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.

Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 23 février 2013 RÈGLEMENTANT « LES FEUX DE PLEIN AIR »

Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage...

- **Le brûlage à l'air libre est accordé :**
 - en janvier et du 1^{er} au 15 février entre 11h et 15h30,
 - en mai et novembre de 10h à 16h30,
 - en décembre entre 11h et 15h30.
- **Le brûlage à l'air libre est interdit :**
 - du 16 au 28 février, en mars et avril,
 - de juin au 15 octobre,
 - du 16 au 31 octobre de 10h à 16h30.
- **Le brûlage pourra être interdit :**
 - en cas de pollution,
 - en périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction,
 - à une distance inférieure à 30 m de toute habitation, route, voie ferrée, ligne aérienne...

Le brûlage à l'air libre de résidus

végétaux générés par les activités agricoles, viticoles, horticoles et arboricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies. Mais cette dérogation est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai, entre 7h et 17h.

Attention, entre le 16 février et le 31 mars, aucun feu ne peut être allumé à moins de 200 m des zones boisées. Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 m et à l'intérieur des zones boisées.

Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés est INTERDIT.



Élagage

Quels sont vos droits et vos obligations ?

Vous possédez une maison avec jardin ? Vous êtes tenu par la loi d'élaguer vos arbres, pour éviter notamment de causer des nuisances à vos voisins.

Le point sur la réglementation en vigueur en matière d'élagage : Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez ses voisins, au niveau de la limite séparative. Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches mais il peut exiger en justice que cela soit fait, même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

Par ailleurs, le Code civil impose des limites de distance entre vos plantations et les propriétés voisines.

TYPE DE VÉGÉTAUX	DISTANCE MINIMALE DES PLANTATIONS
Plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur	0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine
Plantations supérieures à 2 mètres de hauteur	2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine

VOS ARBRES SE TROUVENT À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE ?

Ils devront alors être élagués selon des règles très précises, afin que les distances imposées par les normes en vigueur soient respectées. Selon la situation des plantations et des lignes électriques, l'élagage incombera soit au propriétaire de l'arbre, soit à ERDF. L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouvant :

- en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique,
- en domaine privé ou public, n'a pas été planté à la bonne distance, conformément à la réglementation en vigueur.

Attention : en raison de son caractère très dangereux, tout travail d'élagage aux abords des lignes électriques doit être soumis à l'accord préalable d'ERDF.
Elagage et lignes électriques

QUELS RECOURS EN CAS DE LITIGE ?

Votre voisin refuse d'élaguer les branches qui dépassent chez vous ? Tentez une solution à l'amiable pour commencer. En cas d'échec, envoyez-lui une lettre recommandée de mise en demeure avec accusé de réception. Si cela ne suffit toujours pas, vous pouvez saisir gratuitement la Commission départementale de Conciliation puis, en dernier recours, la justice.

A noter : en cas de préjudice (revêtements de sol détériorés par les racines d'arbre, canalisations bouchées par les feuilles mortes...), vous êtes en droit de réclamer des dommages et intérêts à votre voisin.

Le S.A.G.E : pollution des fossés

Quelques grammes de désherbants ou pesticides suffisent à polluer des kilomètres de fossés et cours d'eau. La qualité de l'eau du Layon, de l'Aubance, du Louet et de leurs affluents est menacée par cette pollution. Sa préservation est l'affaire de tous les habitants et acteurs de notre bassin versant.

Pour votre information, le Préfet de Maine-et-Loire a pris un arrêté préfectoral le 15 juin 2010 interdisant notamment le désherbage chimique dans les fossés. Ce type de pratique est à l'origine de pollutions importantes de l'eau de nos rivières et passible de poursuites pénales.

Dorénavant, vous êtes tenus de laisser les fossés en herbe pour épurer l'eau. Une ou deux fauches annuelles suffisent. Le SAGE Layon Aubance Louet, chargé de la qualité de l'eau, est à votre disposition pour vous accompagner et vous informer. Les efforts de chacun sont indispensables et contribueront à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau.


L'eau, les inondations

Qualité de l'eau et des milieux aquatiques, partage de la ressource, aménagement et risques d'inondation... Ces sujets vous intéressent ?

Une consultation publique a eu lieu en 2015 sur la stratégie du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations et sur les plans d'action pour le milieu marin. Après consultation, ces documents adoptés fin 2015 pour la période 2016-2021 s'impose à toutes les décisions publiques concernant les domaines de l'eau et de l'aménagement du bassin Loire-Bretagne*.

*Le bassin Loire-Bretagne s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, soit 28% du territoire national métropolitain. 12,4 millions d'habitants y vivent.

Rendez-vous sur le site :

 www.prenons-soin-de-leau.fr

 d'infos

CPIE LOIRE ANJOU

Maison de Pays 49 602 Beaupréau

Tél. 02 41 17 77 30



Mesures particulières à l'égard des animaux errants

Information concernant la fourrière communale du territoire de Gennes-Val de Loire, conformément à l'article R211-12 du code rural, de la pêche maritime et à la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2016.



LA FOURRIÈRE COMMUNALE EST SITUÉE

ZA des Sabotiers – Gennes
49350 Gennes-Val de Loire

et peut être jointe de la façon suivante :

Téléphone mairie : 02 41 51 81 30

Fax mairie : 02 41 51 83 48

Mail : mairie@gennesvaldeloire.fr

LA FOURRIÈRE EST OUVERTE

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
elle est fermée les dimanches et jours fériés.

TOUTE PERSONNE SOUHAITANT RÉCUPÉRER SON ANIMAL

à la fourrière doit justifier de sa qualité de propriétaire de l'animal sur présentation d'un document, d'une carte de tatouage ou d'une photo.

TARIFS DE GARDE DES ANIMAUX ERRANTS

placés en fourrière, fixés par délibération du conseil municipal n°04/2016-09 en date du 4 avril 2016 :

Prise en charge : 40 €

Gardiennage/jour : 10 €

Déplacement suite à une plainte : 25 €

Droit à la tranquillité / loi informatique et libertés

LE DROIT À LA TRANQUILLITÉ

est un droit constitutionnel. Le Code de la santé publique interdit de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en produisant du bruit dans des lieux publics ou privés, quelle que soit sa durée, sa répétition ou son intensité. Les bruits « inutiles, désinvoltes ou agressifs » sont interdits. C'est le cas notamment des : cris d'animaux, appareils de musique, équipements électroménagers, outils de bricolage et de jardin, pétards et feux d'artifice, fêtes de famille et travaux de réparations, aménagements aggravant le bruit. Depuis 1995 la réglementation interdit les bruits aussi bien de jour que de nuit (entre 22 h et 7 h).

LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

a pour objectif de protéger les informations personnelles enregistrées dans des fichiers, dans la mesure où leur divulgation ou mauvaise utilisation peut porter atteinte à ses libertés ou à sa vie privée. En cas de non-respect de la loi, la responsabilité, notamment pénale, des personnes ayant divulgué ces données peut être engagée. Par exemple, ne pas avoir déclaré un fichier qui aurait dû l'être, ne pas prendre toutes les mesures de sécurité pour garantir la confidentialité des informations ou, utiliser les informations à d'autres fins, est susceptible d'être pénalement sanctionné (5 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende).



Les travaux

PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE

Les constructions nouvelles ou les travaux sur des bâtiments existants sont soumis à autorisation.

Se renseigner au service urbanisme de votre mairie.

1. TRAVAUX SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE

- Construction nouvelle supérieure à 20 m²
- Travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet de créer un ou plusieurs niveaux supplémentaires, modifier le volume ou changer leur destination initiale



2. TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

- Construction nouvelle de 5 m² à 20 m²
- Modification et ravalement de façades
- Changement de menuiseries
- Clôtures et portails

3. PISCINE COUVERTE OU NON COUVERTE

Le permis de construction est obligatoire pour une :

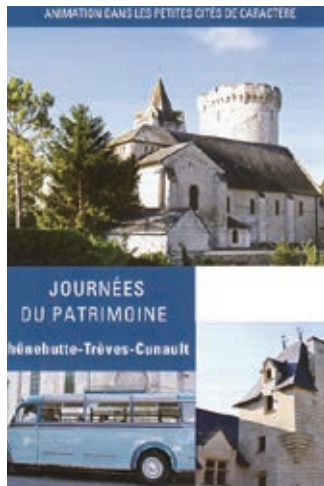
- Piscine enterrée non couverte dépassant 100 m² et 60 cm de hauteur
 - Piscine intérieure ou sous un abri de plus de 20 m².
- Si votre piscine creusée n'est pas concernée par ces critères, elle peut toutefois nécessiter le dépôt d'une déclaration de travaux (se renseigner à la mairie).

4. PISCINE HORS-SOL

Pas de formalités particulières si :

- Elle est installée pour moins de 3 mois
- Son bassin est inférieur à 10 m²
- Sa hauteur est inférieure à 60 cm
- Elle se situe à au moins 3 m des limites de votre propriété.

CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT



ASSOCIATION TOURISME ET CULTURE

Cette association a pour but de faire découvrir le riche patrimoine de notre commune mais aussi du Saumurois, de la Vallée de la Loire et de promouvoir le tourisme dans nos villages.

Elle gère le bureau d'accueil installé à Cunault face à la priurale (pôle d'attraction touristique). Une hôtesse accueille les habitants de la commune ainsi que les touristes sur la période de juillet/août et les bénévoles de l'association assurent l'ouverture le samedi et dimanche matin. Merci à tous.

Ghislaine Guibert et Maurice Vincent, dans l'optique de faire revivre l'époque où l'activité principale de la commune était la culture des champignons dans les caves troglodytes, ont entamé des recherches de documents, des interviews, et l'élaboration d'un ouvrage qui pourrait s'intituler « Mémoire d'outre cave ».

+ Contacts

ASSOCIATION TOURISME ET CULTURE
Béatrice MOULIN-FOURNIER
Tél. 06 63 17 30 61

Les Amis de Notre Dame de Cunault

L'association a été créée en 1972 pour accueillir l'orgue dont elle est propriétaire conçu spécialement par le facteur BOISSEAU pour s'adapter aux caractéristiques du lieu.



Dix ans plus tard, en 1982, l'association lance les Heures Musicales de Cunault, concerts instrumentaux ou choraux de grande qualité. Puis en 1996 l'association lance le Mai de l'Orgue, un festival gratuit, destiné à promouvoir de jeunes musiciens.

LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- Mettre en valeur la Priurale et son orgue par toute manifestation pouvant contribuer au prestige des églises de Cunault et de Trèves, deux lieux appartenant au patrimoine régional où sont organisés nos concerts.
- Accompagner la Commune pour la collecte de fonds destinés à la restauration de la Priurale par le biais de la Fondation du Patrimoine.

+ d'infos

ASSOCIATION AMIS DE NOTRE DAME DE CUNAUT
22 rue des Ducs d'Anjou, Chênehutte-Trèves-Cunault,
49350 GENNES-VAL DE LOIRE ■ Tél. 02 41 50 34 91

Web www.lesheuresmusicalesdecunault.fr

GENNES

Association BosSEL de Loire

Vous avez envie de partager vos savoirs ? Vous aimez rendre service ? Vous avez besoin de coups de main ? Mettez du SEL dans votre quotidien avec le BosSEL de Loire.

BosSEL de Loire est une association créée il y a moins d'un an sur le Gennois et gérée par un Collectif.

Le SEL est un système qui existe déjà depuis 1995 sur le territoire français. C'est un Système d'Echange Local qui permet à ses adhérents d'échanger des

services, des savoir-faire et des biens sans utiliser d'argent, mais grâce à une unité d'échange qui est le temps.

C'est une forme de troc, élargie à un grand cercle de personnes : celui qui reçoit quelque chose de quelqu'un peut le rendre à un autre. Exemple :

Lydia tond la pelouse de Paul, qui coud les rideaux de Jeannine, qui taille la haie de Bob, qui lit une histoire aux enfants de Lydia...

Pour plus d'informations sur le BosSEL de Loire, n'hésitez pas à consulter notre site internet ou à nous contacter

Plus on est nombreux, mieux le système fonctionne...

+ Contacts

BOSSEL DE LOIRE

Nanou ■ Tél. 02 41 40 27 96

E-mail : bosssel2loire@gmail.com

Web <http://bosseldeloire.communityforge.net>



L'Association Familles Rurales de Gennes ...existe depuis pratiquement 70 ans.

Les activités ont évolué ; actuellement 3 thèmes différents représentent pratiquement 20 ateliers.

Pour le culturel, nous proposons des cours d'anglais, d'aquarelle, d'enluminure calligraphie, de l'art floral, de la mosaïque, du patchwork, de la peinture à l'huile, du scrapbooking et du Gi Gong. Pour les activités physiques : Danse Country, gym pour adultes, yoga, danse modern jazz, gym artistique, gym éveil.

Autres propositions :

- 2 séances de cinéma par mois, plus des films pour les scolaires.
- la Bourse aux Jouets,
- le Vestiaire,
- des expositions des divers ateliers artistiques.

La plupart des activités se déroulent à l'ancienne école publique. (voir panneau d'entrée)

Le **10 juin à 20h30**, gala de danse, à la Salle André Courtiaud et gala de gym artistique et éveil à 16h au gymnase.

Le Président : André Pezot



+ d'infos

Tél. 02 41 51 94 70 ou
06 31 43 26 91

Web www.famillesrurales.org/gennes

**Familles
rurales**
Vivre mieux !

GRÉZILLÉ

GRÉZILLÉ LOISIRS

L'association est née en 2008 d'une poignée de bénévoles toujours actifs aujourd'hui. L'idée était d'animer notre commune et de faciliter la création et la gestion d'ateliers sportifs, artistiques, ou culturels, autour d'un bureau unique.

Activités proposées : cours de réfection de fauteuil, généalogie, Zumba, Zumba Kids, danse en ligne, marche et atelier d'arts créatifs pour les enfants.

Grézillé Loisirs participe à l'animation de notre commune en organisant :

- Avec le soutien du CCAS une bourse aux vêtements printemps/été et à la puériculture (début mars), une bourse aux vêtements automne/hiver, aux jouets et aux livres pour enfants (vacances de la Toussaint).
- Un loto caritatif (en décembre), afin de soutenir une association oeuvrant dans le domaine médical
 - la fête de la musique en juin

Cette année l'association Grézillé Loisirs participera à l'organisation de l'ouverture du plan d'eau à la baignade et aux repas des associations.

+ Contacts

GRÉZILLÉ LOISIRS

Michel Richard • Tél. 02 41 74 06 50

Mail : association.grezilleloisirs@orange.fr**JALON**

La démocratie locale ne s'arrête pas aux élections. JALON reste attentif à l'organisation du pays et à l'utilisation des finances publiques : pour le respect du patrimoine laissé par nos anciens : monuments, œuvres d'art, paysages, archives, pour l'amélioration de la vie des habitants, chacun y contribuant avec ses talents, pour construire un avenir sain, responsable.

+ d'infos

Tél. 02 41 54 01 36

Mail : jalon.association@gmail.comWeb <http://asso-jalon.org>**L'A.P.D.P.R**

L'association pour la Protection et la Découverte du Patrimoine Rural (APDPR) a pour but de préserver l'environnement (paysages, eaux, biodiversité...), d'améliorer la qualité de vie des habitants sur nos communes rurales, de montrer l'importance et la fragilité de notre patrimoine bâti, culturel ou naturel.

L'APDPR est adhérente à la Sauvegarde de L'Anjou, association départementale agréée environnement, elle-même adhérente à « France Nature Environnement Pays-de-Loire » et à la Fédération Patrimoine Environnement.

Les activités et les objectifs de l'association sont en ligne sur son blog :

Web <https://grezilleenvironnementnature.wordpress.com>

+ d'infos

Si notre action vous intéresse, vous pouvez nous rejoindre.

Tél. 02 41 80 30 49

Mail : grezille.apdpr@gmail.com**Association Grézillé Pêche**

L'association Grézillé pêche gère la pêche sur le plan d'eau dédié à cette activité. Le bureau est composé d'un Président Amboise Camus, d'un vice Président Arnault Burgevin, d'un secrétaire Bernard Duperray et d'un trésorier Serge Dugas.

Activités organisées :

- Week-end de la truite
- 48 heures de la carpe
- Concours de pêche...

+ Contacts

Amboise CAMUS

▪ Tél. 02 41 45 51 12

Arnault BURGEVIN

▪ Tél. 06 34 33 78 37



LE THOUREIL



Jeanne Camille

Depuis vingt ans, l'association de batellerie traditionnelle du Thoureil prépare au printemps un rassemblement de tous chalans et autres futreaux.

Ils viennent d'amont et d'aval, de Nevers à Nantes, pour partager la soupe des mariniers et participer à cette fête conviviale qui s'étend sur tout le village. Se sont déployés de nombreux stands de batellerie (Mission Loire - Unesco, le Musée de Saint-Clément-des-Levées, récent héritier des collections du Château de Montsoreau) et autres stands d'artisanat, librairies, artistes et produits Bio. Sous la tente du mail, des repas ont été proposés et le temps fort a consisté en la parade de tous les bateaux avec fanfare embarquée. Et tout cela sous le soleil, bien sûr...

**V.E.N.T**

Le Club V.E.N.T. (Voile Espace Nautique du Thoureil) organise le **dimanche 14 août** une régates de quatre catégories de bateaux (Optimist, Catamaran, 420 et divers dériveurs).

En 2015, vingt-cinq bateaux s'affrontaient sur le plan d'eau amont du Thoureil. Les régatiers étaient originaires de Saumur, La Flèche, La Ménitrie et autres villages environnants. Après la compétition et la remise de coupes, devant le Club (Point Information Tourisme - Rêves de Loire et d'ailleurs), une table ouverte était proposée, face à la Loire, avec pizza della mamma Chantalina. Puis, on a dansé sous les étoiles.

Jazz en Loire



Suite au succès de la première édition du Festival Jazz en Loire au Thoureil, les organisateurs continuent l'aventure les 20 et 21 août 2016.

Pour sa 2^e édition le festival Jazz en Loire accueille encore une variété d'artistes, des jeunes générations aux musiciens confirmés dans une ambiance conviviale. D'ores et déjà, une première tête d'affiche est annoncée, le Trio Loustalot/Chesnel Paganotti. Les autres formations seront réparties dans les terrasses, cours, jardins et mail. Quatre nouveaux sites seront ouverts au public. La plupart des concerts seront gratuits et une restauration sera proposée sur place.

Cette année, le festival Jazz en Loire a associé sa communication avec le Festival de Bouchemaine, celui de Segré et de Chemillé, tous les quatre réunis en Jazz en Anjou.

SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES

**THE DOLLS MEN**

Ce groupe de musique rock répète et enregistre à Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Il a été créé en 2010 et commence à jouir d'une certaine notoriété au niveau national. « THE DOLLS

MEN » est un groupe de rock psychédélique progressif. Ils sont influencés par Pink Floyd, Jimi Hendrix, Deep Purple et bien d'autres groupes des années 70.

Mais ils développent aussi un style très personnel. Il est constitué en association loi de 1901.

Le groupe assure de nombreux concerts un peu partout en France et a déjà sorti deux albums : « Between heaven and hell » et « Men hear ». Le troisième est en préparation.

Vous pouvez nous retrouver sur You Tube et sur notre site :

<http://paulrozier3b.wix.com/thedollsmen>

[+ Contacts](#)

Tél. 06 22 16 01 33 ■ thedollsmen@gmail.com



Association Communale

L'année 2015 s'était terminée par la démission de plusieurs membres du bureau de l'ACL.

En 2016, l'association compte trois nouveaux membres : Hélène PLAZANET CHRISTOPHE, David COURANT et Xavier BLOUIN. Ils ont intégré notre équipe de 11 membres sous la présidence d'Antoine CHRISTOPHE.

Les premières décisions concernent la date et le nom de notre manifestation principale : « La Foire aux Tripes ». Elle aura dorénavant lieu le deuxième week-

end du mois de septembre (samedi 10 et dimanche 11 pour 2016) et s'appellera « La Tablée Saint Georgeoise »

- **24 juin**
Feux de la Saint Jean
La Sansonnière
- **10 et 11 septembre**
La Tablée Saint Georgeoise
- **12 novembre**
Marché d'automne

[+ Contacts](#)

Antoine CHRISTOPHE ■ Tél. 02 41 51 49 07

Saint Georges de France

Le rassemblement sera les 17, 18 et 19 juin 2016 à St-Georges-les-Baillargeaux dans le département de la Vienne à 3 km du Futuroscope. Pour ceux qui n'ont jamais participé encore, c'est l'occasion de venir à cette grande fête de l'amitié.

Le lieu est proche de chez nous (1h30 de route environ). Comme à l'habitude Saint-Georges-des-Sept-Voies tiendra un stand avec notamment la vente de quinoa ; la recette sera pour la souscription de l'église du Prieuré.

Vous pouvez aussi visiter le blog de l'association des Saint Georges de France :

www.saintgeorgesdefrance86.com

Le Gennois fait son cirque

Dans le cadre de la Convention Culturelle départementale, la Commission Culture de la Communauté de Communes du Gennois propose pour 2016 une programmation sur le thème du cirque.

Pour ce mois du cirque (mai), une soirée lecture publique, des ateliers d'initiation aux arts du cirque dans différents lieux patrimoniaux du territoire, un spectacle final à l'amphithéâtre gallo-romain de Gennes-Val de Loire ont été proposés.



AU PROGRAMME

- **Lecture publique Chapelle de Bessé**
- **Samedi 7 mai**

Le Gennois fait son cirque fait «chapelle comble», le premier spectacle «Les mots d'un ange» à la chapelle de Bessé a remporté un franc succès. Une centaine de personnes sont venues assister à une création inédite associant les lecteurs gennois du groupe «Tralalre» à la Compagnie Mesdemoiselles. Le mariage harmonieux du lieu, des mots, de la musique et d'une performance de corde lisse a séduit petits et grands. Cette soirée a lancé de façon réussie ce mois dédié au cirque.

- **Les ateliers d'initiation aux arts du cirque pour les 8 à 16 ans animés par Lynx et Filippa Jakobsson**

- **Samedi 14 mai** – 15h / 17h : Salle des loisirs - Rue de la Besnardière -

Ambillou-Château - TUFFALUN
Acrobaties au sol, équilibre et jonglage.

- **Samedi 21 mai** - 15h / 17h :
Château de Montsabert - COUTURES
Voltige équestre, équilibre sur cheval.

- **Samedi 28 mai** - 10h / 12h :
Ecolodges de Loire - Prieuré de St Georges-des-Sept-Voies - GENNES-VAL DE LOIRE
Acrobaties aériennes.

- **Samedi 28 mai** - 15h / 18h :
Amphithéâtre gallo-romain
GENNES-VAL DE LOIRE

Répétitions pour le spectacle du soir (gratuit pour les participants aux ateliers). Lynx s'est formée à l'École de Cirque de l'Etat à Moscou où elle a aussi étudié la contorsion, l'équilibre, l'acrobatie au sol et de portée, ainsi que la préparation physique aux spectacles. Lynx Jakobsson vit aujourd'hui aux Rosiers-sur-Loire avec sa fille Filippa.



Elle a notamment ouvert son école de cirque. Parallèlement, elle poursuit ses participations à des spectacles à l'étranger et cherche à développer des spectacles équestres.



© Terre de Pixels

SPECTACLE DE CLOTURE

Amphithéâtre de Gennes

Samedi 28 mai - 19h

Spectacle « Que d'incroyables Talents ! » Le Gennois fait son cirque a redonné vie à l'amphithéâtre gallo-romain de Gennes à l'occasion de son spectacle de clôture.

La première partie du spectacle a mis en scène les participants aux ateliers d'initiation en compagnie de Lynx et Filippa Jakobsson.

Une deuxième partie a permis d'apprécier les performances de la « Cie Mesdemoiselles » dans différents numéros de cirque.

Après le spectacle, l'association « Le Truc » a poursuivi la soirée à l'amphithéâtre en musique.

+ d'infos et billetterie

Tél. 02 41 40 20 60

officedetourisme@cc-gennois.fr

Evénement organisé par la Communauté de communes du Gennois avec le soutien du Grand Saumurois et du Conseil départemental de Maine-et-Loire.



Acteurs culturels du territoire de Gennes-Val de Loire

Premières rencontres denses et fructueuses en idées et propositions !

TABLES RONDES

et restitution des travaux par les rapporteurs des Tables Rondes



Samedi 2 avril, salle des Loisirs de Chênehutte-Trèves-Cunault (à Trèves), de 9h à 13h ont eu lieu les premières «Rencontres des Acteurs Culturels» du territoire de Gennes-Val de Loire organisées par la Commission Culture de la nouvelle commune.

Une cinquantaine de personnes, élus et acteurs de la culture, se sont rencontrées pendant quatre heures pour échanger sur la culture et son rôle dans notre territoire.

Environ trente d'associations étaient présentes.

TABLES RONDES DES ACTEURS CULTURELS

Les quatre tables rondes qui étaient organisées à cette occasion : *Spectacles Vivants, Patrimoine, Livre et lecture et Arts visuels, Pratiques Culturelles* ont permis de faire réfléchir les participants, d'échanger sur ces thématiques et surtout de recueillir des idées et projets à partir de questions supports : Ce que vous aimeriez développer sur le territoire : vos idées, vos projets ?... Quelles seraient les conditions de

réalisation nécessaires (organisation, communication, finances etc) ?... Les échanges et mutualisations possibles et souhaitées pour optimiser les réalisations ?

Sans attendre le dépouillement des minutes de cette rencontre, nous pouvons d'ores et déjà souligner la grande volonté d'actions communes exprimée par nos participants. Volonté qui se traduira vraisemblablement par la création d'outils de mutualisation (site internet, plate-forme internet de gestion des programmations, communication entre les diverses associations, projets collectifs, etc).

Une suite à ces travaux est déjà tracée avec la mise en place de groupes de travail (élus, associations) sur les différentes thématiques énoncées...

 d'infos
e-mail : gboisbouviergvlculture@gmail.com





Acteurs économiques

Des entreprises s'installent sur notre territoire et dynamisent notre commune nouvelle !

Deux artistes s'installent !



Complémentaires dans leur discipline, Nathalie Roux et Laetitia Cam viennent de s'installer rue de la République à Gennes.

Nathalie Roux est architecte d'intérieur depuis plusieurs années. Elle intervient dans les études et aménagements sur les extérieurs, les dossiers de permis de construire et les conseils en décoration. Elle est également artiste peintre. Ses œuvres acryliques, abstraites sont très colorées.

Laetitia Cam est une céramiste à plein temps depuis bientôt trois ans. Sous le nom de Nadoz-aer, elle fabrique des objets décoratifs et des bijoux sur le thème du végétal. Ces artistes sont à découvrir dans leur galerie-atelier au 24 de la rue de la République.

NOUVEAUX ACTEURS PROFESSIONNELS

AMSAD 49 (MULTI SERVICES)

Monsieur GUIHARD

54, rue des Bateliers à
Chênehutte-Trèves-Cunault
Tél. 06 08 23 76 57

ARTISAN FABRIQUANT DE MEUBLES

"Kavey Design" – Simon BOUJU

Centre d'activités, route de Saumur à Gennes
Tél. 06 88 98 20 62

LIBRAIRIE - PRESSE

"Le jour se livre" – Paul et Anaïs BRÉMONT

27, rue de la République à Gennes
Tél. 02 41 51 82 63

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE, PSYCHOTHÉRAPEUTE

Margaux CHALINE

Consultations du lundi au samedi sur rendez vous (enfants, adolescents, adultes, couples, familles) –
Château de la Roche, route de Louerre à Gennes
Tél. 07 87 29 66 68
e-mail : margaux.chaline@gmail.com

PSYCHOLOGUE

Joséphine Laumonier

Château de la Roche, route de Louerre à Gennes
Tél. 06 50 66 32 05

TAILLEUR DE PIERRES

"Pierres de Runes" – Bruno Schill

14, chemin du Haut Plessis
à Saint-Georges-des-Sept-Voies

TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Benjamin DEGRELLE -

Mandataire indépendant

12, rue du Cadran
à Chênehutte-Trèves-Cunault
Tél. 06 78 37 02 60
b.degrelle@proprietes-privees.com



Un site naturel à visiter, l'étang de Joreau à Gennes



LE PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE

Créé en 1996, le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine regroupe aujourd'hui 141 communes sur plus de 270 000 hectares.

La charte, votée en 2008, engage les collectivités dans un projet de développement durable pour 12 ans. Cette dynamique concerne un territoire connu et reconnu par un classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le site de Joreau a été classé Réserve Naturelle Régionale par la région des Pays de la Loire. Accessible toute l'année, il offre un lieu de promenade et d'observation.

UN PARTENARIAT AU SERVICE DE LA PROTECTION DU SITE

Déjà classé par le département Espace Naturel Sensible, son classement en Réserve Naturelle Régionale marque une nouvelle étape dans la protection du site.

Le PNR a rédigé un plan de gestion qui prévoit un programme d'actions pour les six prochaines années : gestion hydraulique, entretien des milieux, inventaire des espèces présentes, mise en valeur du site. Il sera co-gestionnaire du site avec la commune de Gennes-Val de Loire.

La région des Pays de la Loire, le département du Maine-et-Loire et l'Europe via le Fonds Européen de Développement Régional participeront au financement de ces actions.

UN PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

Poissons, amphibiens, reptiles, mammifères, insectes, mollusques

ou champignons, Joreau accueille une faune et une flore riches et variées. La mosaïque d'habitats naturels participe à cette diversité.

Depuis la découverte en 2009 d'espèces très rares de libellules (Leucorrhine à front blanc et Leucorrhine à large queue) le site fait l'objet de toutes les attentions.

UN LIEU À DÉCOUVRIR

Les activités ne sont absolument pas contraintes sur le site : pêche, chasse et activités sportives...

Joreau accueille également des scolaires dans le cadre du programme d'éducation au territoire du Parc. Une animation « Lili la libellule » a été conçue tout spécialement.

Déjà très connu des habitants du Gennois, Joreau constitue un lieu privilégié de promenade et d'observation. Un sentier borde l'étang et traverse la forêt.

Opération livres et sports

Pour la saison estivale, la commune de Gennes-Val de Loire met en place, comme en 2015, l'opération « livres et sports à la baignade »

Organisée par M. Briot de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, sur le plan d'eau de baignade de Grézillé.

Du matériel de sport (ballons de volley, planche de natation, ballons sauteurs pelles et seaux pour les plus jeunes...) et de lecture (fauteuils de lecture pour petits et grands, malles de rangement, journaux livrés tous les jours à la mairie, livres et revues collectés auprès des habitants et des bibliothèques) sera à la disposition du public.

L'année dernière deux après-midis de découvertes sportives (jeux anciens et freesbe) ont été proposées gratuitement à tous, ainsi que 4 séances de fitness les samedis matin de juillet au plan d'eau.

Cette année nous travaillons sur l'organisation d'une journée d'ouverture le **2 juillet**, et réfléchissons sur les anima-

tions que nous pourrions proposer en juillet et août. Ainsi nous sollicitons les associations sportives (badminton, ping pong, football, tir à l'arc, karaté...) de Gennes-Val de Loire.

En plus d'un cadre exceptionnel, les associations pourraient faire découvrir leurs activités et attirer de nouveaux adhérents.

Les bibliothèques, les associations de loisirs ou culturelles pourraient proposer des lectures de contes, du théâtre, des chorales, de la musique...

Ces interventions pourraient avoir lieu en week-end, en semaine, en matinée, en après-midi ou en soirée, selon les possibilités de chacun et le public visé.



Le kiosque sera tenu par une jeune femme dynamique qui servira repas et consommations midi et soir toute la semaine.

+ d'infos

Tél. 02 41 74 06 50

la Saint Barnabé

SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES

À l'occasion de la Saint Barnabé, l'Abbé Loïc Bruneau procèdera à la bénédiction de la croix et du vitrail installé l'an dernier dans l'église de Saint-Pierre-en-Vaux,

le samedi 11 juin 2016 à 17h.

Cette bénédiction sera suivie d'un moment convivial et d'une célébration religieuse à 19 h.

Sur la place de la Foire aux ânes, des produits locaux ainsi que des photos et reproductions de l'église du Prieuré seront vendus au profit de la restauration de cet édifice.



Eglise de
St Pierre en Vaux
vitrail

SAINT
BARNABÉ

MAI

20. LE THOUREIL

Apéro-lecture - 18h30
Cour de l'école publique
> *Bénévoles d'Eclats De Voix de bibliopôle du Thoureil*

21. COUTURES

«Le Gennois fait son cirque !»
Initiations aux arts du cirque
15h à 17h - Château de Montsabert
> *Communauté de communes du Gennois*
02 41 40 20 60 ▪ infos@ot-saumur.fr
www.saumur-tourisme.com

22. CUNAUT

Démonstrations, animation musicale
et restauration sur place
De 10h à 19h - Place Victor Dialand
> *Comité des Fêtes de Trèves Cunault*
Michaël LAMY : 06 71 24 91 80
comitefetesuncunault@gmail.com
▪ **SAINT-GEORGES-DES-7-VOIES**
Randonnée Nature «Découverte des
orchidées spontanées»
9h - Parking de la Mairie
> *Association Anjou au Coeur*
Vincent Jarry : 02 41 57 38 98

22 et 29. CUNAUT

Mai de l'Orgue - 17h
Église du Prieuré de Cunault
(Gratuit)
02 41 50 34 91 ▪ pmf9@orange.fr

25. CHEMELLIER

Concours de belote Inter Club
Rdv à Chemellier.
> *Club du 3^{ème} âge de Grézillé*
Annick Pasquier : 02 41 45 54 32

▪ GRÉZILLÉ

Fête de l'école publique
École publique

26. GENNES

Assemblée Générale annuelle
du Relais Emploi - 18h30
02 41 38 06 13

28. GENNES

«Le Gennois fait son cirque !»
Répétitions pour le spectacle
15h-18h - Amphithéâtre
Spectacle "Que d'incroyables Talents !"
19h - Amphithéâtre
> *Communauté de communes du Gennois*
02 41 40 20 60 ▪ infos@ot-saumur.fr
www.saumur-tourisme.com

▪ SAINT-GEORGES-DES-7-VOIES

«Le Gennois fait son cirque !»
Initiations aux arts du cirque
De 10h à 12h - au Prieuré
> *Communauté de communes du Gennois*
02 41 40 20 60 ▪ infos@ot-saumur.fr
www.saumur-tourisme.com

29. CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT

Rallye découverte pédestre
du Patrimoine de Chênehutte
> *Association Tourisme et Culture
de Chênehutte-trèves-cunault*
02 41 67 92 55 ou 06 73 35 82 05
aur.garreau@gmail.com
www.chenehutte-treves-cunault.fr

JUIN

04. GENNES

"Raconte-moi une histoire" et goûter
15h - Château de la Roche
> *Association Ligéris Gennes*
andre.pezot@orange.fr

09. CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT

Pique-nique - Lieu-dit «St Jean»
> *Le Club Les Sables d'Or*
Eliane FALIGAND : 02 41 67 91 06
raymond.faligand@orange.fr

10. GENNES

Gala Gym éveil et artistique
16h - Gymnase
Gala Modern'jazz
Salle A. Courtiaud
> *Famille Rurales Gennes*
andre.pezot@orange.fr

11. CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT

Fête de la Saint Jean
17h - Ateliers
19h30 - Apéro, pique-nique,
animation musicale, feu...
Lieu-dit «St Jean».
> *Commune déléguée Chênehutte-Trèves-Cunault*
Mairie : 02 41 67 90 49
www.chenehutte-treves-cunault.fr

■ SAINT-RÉMY-LA-VARENNE

Fête de l'école - au Prieuré

> Association des Parents d'Elèves du Thoureil
APE-RPI

Le Thoureil, St-Georges-des-Septes-Voies
et Saint-Rémy-la-Varenne

■ SAINT-GEORGES-DES-7-VOIES

Fête de la Saint Barnabé

« Inauguration vitrail et croix »

Eglise de Saint Pierre en Vaux - 17h

> Commune déléguée St-Georges-des-7-Voies

Mairie : 02 41 57 94 28

Du 10 au 14. GENNES

Atelier et expo peintures à l'huile

St Eusèbe

> Familles rurales

andre.pezot@orange.fr

12. ST-GEORGES-DES-7-VOIES

Randonnée nature découverte

mégalithes « Pierres de Mystère »

9h - Église du Prieuré

> Association Anjou au Coeur de St Georges des
7 Voies

Vincent Jarry : 02 41 57 38 98

14. GENNES

Cinéma et goûter

15h - Château de la Roche

> Association Ligéris Gennes

Cinéma - 20h30

Salle des loisirs A. COURTIAUD

> Familles Rurales Gennes

andre.pezot@orange.fr

15. GENNES

Exposition Art et Patrimoine

15/18h - Jusqu'au 30 août

Église Saint Eusèbe

06 33 54 10 58

Du 17 au 19.

SAINT-GEORGES-DES-7-VOIES

Grande fête de l'amitié

Vente entre autres, de quinoa pour

la souscription de l'église du Prieuré.

Rassemblement à Saint-Georges-
les-Baillargeaux (86).

Mairie : 02 41 57 94 28

17. GRÉZILLÉ

Concert Jazz Nouvelle Orléans

19h - Place de l'église

> Association Grézillé Loisirs

Michel RICHARD : 02 41 74 06 50

18. GENNES

Gala danse

19h - Gymnase

> Familles Rurales Gennes

andre.pezot@orange.fr

19. GENNES ET CHÊNEHUTTE

Anjou Vélo Vintage

Ravitaillement, animations musicales

> Saumur Aglo, Comcom du Gennois, Chênehutte-
Trèves-Cunault et Gennes Aventure.

Mairie : 02 41 67 90 49

www.chenehutte-treves-cunault.fr

Fête du vélo

> Conseil Départemental et associations locales

Restauration, buvette et animation

musicale... à Trèves et lieu-dit «St Jean»

> Comités des fêtes Chênehutte et Trèves Cunault

Stands et animations sur l'île de Gennes,
sur la Cale.

> Gennes Aventure

■ LE THOUREIL

Fête du vélo - 14h/17h

Démonstrations de ski nautique

> Club nautique du Thoureil et Conseil

Départemental

Philippe METAY : 06 82 37 25 47

Stand de ravitaillement et animation

musicale Loïc Cochard.

Chapelle de Bessé

> La société L'Avenir de Bessé

lavenirdebesse49@orange.fr

24. ST-GEORGES-DES-7-VOIES

Feux de la Saint Jean

18h - La Sansonnière

> Association Communale des Loisirs de St

Georges des 7 Voies

02 41 51 49 07

25. CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT

Spectacles des enfants, animations,

jeux - 14h

Repas sur réservation - 19h30

Tarif : 11€/adulte et 5€/enfant

Salle des loisirs à Trèves

> APE de Chênehutte-Trèves-Cunault

02 41 51 79 60

www.chenehutte-treves-cunault.fr

■ GRÉZILLÉ

Fête école du Sacré Coeur

École privée

Emilie Chauvière : 02 41 45 50 24

25. 26. GENNES

Kermesse écoles publiques et privées

Château de la Roche

26. LE THOUREIL

Initiation gratuite au ski nautique

9h30/12h30 - 14h/18h

> Club Nautique du Thoureil

Philippe METAY : 06 82 37 25 47

JUILLET

02. GRÉZILLÉ

Ouverture du plan d'eau
à la baignade

Opération livres et sports à la plage, le
kiosque, marché artisanal et produits
locaux, vin d'honneur, repas des
associations à l'étang.

> Commune déléguée de Grézillé et l'association
Grézillé Loisirs

Michel RICHARD : 02 41 74 06 50

03. GENNES

Pique-nique géant au parc
du château de la Roche - 12h

Tous les habitants de Gennes sont
invités. Chaque famille apporte son
pique-nique, un apéritif sera offert
par la municipalité.

> Conseil municipal des jeunes de Gennes

Mairie Gennes : 02 41 51 81 30

■ LE THOUREIL

Vide-grenier

> Association des parents d'élèves du Thoureil,
de St Georges des 7 Voies et St Rémy la Varenne
06 83 09 06 53

■ SAINT-GEORGES-DES-7-VOIES

Randonnée nature découverte

des moulins - 9h

Parking Sansonnière

> Association Anjou au coeur

Vincent Jarry : 02 41 57 38 98

07. CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT

Concert de Jazz - 20h30

Manoir de Grissay à Chênehutte

Tarif : 5 € / Gratuit pour les -12 ans

> Association Tourisme et Culture de

Chênehutte-Trèves-Cunault

02 41 67 92 55 - 06 73 35 82 05

aur.garreau@gmail.com

www.chenehutte-treves-cunault.fr



Coordonnées des mairies déléguées

CHENÊHUTTE- TRÈVES-CUNAUT

Mairie déléguée

22, rue des Ducs d'Anjou
Chênehutte-Trèves-Cunault
49350 Gennes-Val de Loire
Tél. 02 41 67 90 49
chenehutte.treves.
cunault@wanadoo.fr
www.chenehutte-treves-cunault.fr

Lundi, mercredi : 9h - 12h30
Vendredi : 13h30 - 17h

GENNES

Mairie déléguée

Place de l'étoile - Gennes
49350 Gennes-Val de Loire
Tél. 02 41 51 81 30
mairie@ville-gennesval-
deloire.fr
www.gennes.fr

Du lundi au vendredi :
9h-12h30 et 15h-17h.
FERMÉ tous les lundis
après-midi + les après-midi
en juillet et août.

GRÉZILLÉ

Mairie déléguée

1, rue de la Mairie - Grézillé
49350 Gennes-Val de Loire
Tél. 02 41 91 71 60
mairie-sg.grezille@
wanadoo.fr
www.grezille.fr

Mardi : 13h30 - 17h
Jeudi : 9h - 12h30
Permanence du Maire :
3^e jeudi du mois
à partir de 19h

LE THOUREIL

Mairie déléguée

27, quai des mariniers
Le Thoureil
49350 Gennes-Val de Loire
Tél. 02 41 57 93 91
mairie-sg.lethoureil@
wanadoo.fr
www.le-thoureil.fr

Mardi : 9h - 12h30
Jeudi : 13h30 - 17h

SAINT-GEORGES- DES-SEPT- VOIES

Mairie déléguée

10, La Sansonnière
St-Georges-des-7-voies
49350 Gennes-Val de Loire
Tél. 02 41 57 94 28
mairie.st.georges.7.
voies@wanadoo.fr
www.stgeorgesdes7voies.mairie49.fr

Mercredi : 13h30 - 17h
Vendredi : 9h - 12h30

Coordonnées des écoles et collège

CHENÊHUTTE- TRÈVES-CUNAUT

Ecole maternelle publique « Les P'tites Mains »

21 rue Jean-François Bodin
Tél. 02 41 67 73 03

Ecole élémentaire publique « Les Bords de Loire »

Rue de la Sablière
Tél. 02 41 67 93 45

GENNES

Ecole publique Jules Verne

16 rue du Pressoir
aux Moines
Tél. 02 41 51 81 39

Ecole privée St Michel-Notre Dame

2 route de Doué
Tél. 02 41 51 84 41

Collège Paul Eluard

7 rue du Collège
Tél. 02 41 51 80 52

GRÉZILLÉ

Ecole publique

3 rue de la Mairie
Tél. 02 41 45 50 68

Ecole privée Mixte du Sacré Cœur

11 rue des Lavandières
Tél. 02 41 45 50 24

LE THOUREIL

Ecole publique

25 quai des Mariniers
Tél. 02 41 57 98 33

SAINT-GEORGES- DES-SEPT- VOIES

Ecole publique élémentaire

« la Sansonnière »
Tél. 02 41 57 93 63



Numéros utiles Gennes-Val de Loire

ADMINISTRATIF

Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire Saumur.....	0810 25 49 30
Centre des impôts Saumur.....	02 41 83 57 00
Commissariat Saumur.....	02 41 83 24 00
Conseil départemental de Maine-et-Loire.....	02 41 81 49 49
Conseil régional des Pays de la Loire Nantes.....	02 28 20 50 00
Gendarmerie nationale Gennes.....	02 41 51 81 06
Palais de justice Saumur.....	02 41 83 47 20
Police / Gendarmerie.....	17
Préfecture de Maine-et-Loire Renseignements aux usagers.....	02 41 81 82 83
SAUMUR aggro.....	02 41 40 45 50
Sous-préfecture Saumur.....	02 41 81 83 83

ENFANCE

Enfance maltraitée.....	119
Enfants disparus.....	116 000
Halte garderie.....	02 41 38 92 88
Relais Assistants Maternels.....	02 41 38 61 55

SANTÉ

Centre Antipoison (Angers).....	02 41 48 21 21
Dentistes service de garde.....	02 41 87 22 53
Drogues info service.....	800 231 313
Pharmacie de garde.....	3237
Pompiers.....	18
Samu.....	15
Sida info service.....	800 840 840
Tabac info service.....	803 309 310
Urgences Hôpital de Saumur.....	02 41 53 32 32
Urgences médicales vitales (SAMU).....	15
Urgences médicales non vitales.....	02 41 33 16 33

SERVICE

Déchèterie de Gennes.....	02 41 59 61 73
Dépannage éclairage public 24/24h.....	800 391 848
Dépannage gaz.....	0810 43 30 49
La Poste.....	02 41 53 09 85
Office de Tourisme du Gennois.....	02 41 51 84 14
Service Public d'Assainissement Non Collectif.....	02 41 44 01 39

SERVICE RELIGIEUX

Abbé Bruneau.....	02 41 57 81 21
-------------------	----------------

SOCIAL

Services aux malentendants.....	114
SOS Amitié.....	02 41 86 98 98
Accueil sans abri.....	115
Alerte attentat - Alerte enlèvement.....	197
Appel d'urgence européen.....	112
Caisse primaire d'assurance maladie Saumur.....	3646
Portage de repas à domicile.....	02 41 38 08 57
Relais Maison de l'Emploi / Relais Emploi.....	02 41 38 06 13
Retraite Carsat.....	3960
Retraite complémentaire Agirc-Arrco.....	0 820 200 189
SAMU social.....	115

VÉHICULES

CERTIFICAT ET PLAQUES D'IMMATRICULATION : PAS DE CHANGEMENT

La création d'une commune nouvelle entraîne des conséquences sur les adresses existantes.

Le Ministre de l'Intérieur et les services de la Préfecture ont été amenés à se pencher sur les modifications concernant les certificats d'immatriculation des véhicules et les plaques d'immatriculation.

Des garanties ont été apportées par la Poste de continuer à distribuer le courrier libellé à l'ancienne adresse (c'est à dire sans la mention du nom de la commune nouvelle).

Une dérogation est donc accordée pour la mise à jour des données liées au domicile sur les certificats d'immatriculation. De même il n'est pas nécessaire de changer dès à présent les anciennes plaques d'immatriculation ; une harmonisation est prévue en 2020.



INFOS SMITOM - AIDE MEMOIRE DU TRI

Collecte des ordures ménagères

Tous les lundis : Le Thoureil,
Chênehutte-Trèves-Cunault,
Saint-Georges-des-Sept-voies
Tous les mercredis : Grézillé
Tous les jeudis : Gennes

1^{er} mercredi du mois : Grézillé
2^e jeudi du mois : Gennes

Distribution de bacs à ordures ménagères

Depuis le 1^{er} mai 2016, seuls les bacs à couvercle marron sont collectés pour les ordures ménagères.

Emballages recyclables (conteneurs jaunes)

Lundi semaines impaires :
Le Thoureil, Chênehutte-Trèves-Cunault,
Saint-Georges-des-Sept-voies
Mercredi semaines paires : Grézillé
Jeudi semaines impaires : Gennes

Collecte de verres

Dans chaque commune sont mis à disposition des usagers, des points d'apport volontaire de verres. Il est indispensable de les utiliser, les dépôts sauvages ne sont pas tolérés.

+ d'infos

SMITOM ■ Tél. 02 41 59 61 73

Horaires de la déchèterie de Gennes :
les lundis, mercredis, vendredis après-midi :
14h-18h et les samedis : 9h-12 h et 14h-18h.

LEXIQUE

ADAP : Agenda D'Accessibilité Programmée

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural

AIE : Antenne Information Emploi

AJIC : Association Jeunesse Inter-Communale

ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

ATSEM : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

AVAP : Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

BPIEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

CAE : Contrat Aidé à l'Emploi

CAF : Capacité d'Auto financement

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce de l'Industrie

CDD : Contrat à Durée déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CEL : Contrat Éducatif Local

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

CNAS : Comité National d'Action Sociale

COPIL : Comité de Pilotage

CORELA : Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses Affluents

COS : Comité des Oeuvres Sociales

CRAC : Compte Rendu d'Activités à la Collectivité

CT : Collectivité Territoriale

DADSU : Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDT : Direction Départementale des Territoires

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

DPU : Droit de Prémption Urbain

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ERP : Etablissement Recevant du Public

FFR : Fédération des Foyers Ruraux

IFTS : Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires

IHTS : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

INJEP : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire

MRJC : Mouvement Rural des Jeunes Chrétiennes

NAP : Nouvelles Activités Périscolaires

NCR : Nouveau Contrat National

ONF : Office National des Forêts

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PACT : Protection Amélioration Conservation et Transformation (de l'habitat)

PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes)

PEL : Projet Educatif Local

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

POS : Plan d'Occupation des Sols

RAM : Relais Assistantes Maternelles

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunale

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIAEP : Syndicat Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable

SICALA : Syndicat Intercommunale d'Aménagement de la Loire et des Affluents

SIEML : Syndicat Intercommunale d'Energies de Maine et Loire

SIRP : Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

SIUP : Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SMITOM : Syndicat Mixte pour la collecte des Ordures Ménagères du Sud Saumurois

SMSDS : Syndicat Mixte du Schéma Directeur du Saumurois

SPA : Société Protectrice des Animaux

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STAP : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France)

STEP : STation d'EPuration

TAP : Temps Activités Périscolaires

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)

VVRA : Villes et Villages remarquables de l'Anjou

ZNIEF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

logo & CHARTE GRAPHIQUE

QUI DIT COMMUNE NOUVELLE, DIT NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE

C'est une nouvelle ère qui commence pour Gennes-Val de Loire ; pour présenter son image, le nouveau logo doit véhiculer des valeurs, mettre en avant ses traditions, ses particularités, ses avantages, ses ambitions...

C'est avec l'agence Ignis Communication que la commission communication a travaillé. Il s'agissait de traduire la « douceur de vivre » sur un territoire ligérien (3 communes sur 5 en bord de Loire), mais aussi le dynamisme économique et touristique des communes qui le définissent. Pour ce faire la Loire est symbolisée par les deux vagues douces dans deux teintes de bleu. La nature, elle, est exprimée par un tiret en forme de feuille verte et le dynamisme par ses courbes montantes. La typographie contemporaine «bâton» inscrit Gennes-Val de Loire dans son époque.

POURQUOI CRÉER UNE CHARTE GRAPHIQUE ?

Suite à la création du logo, l'agence de communication et la commission communication ont élaboré une charte graphique pour définir son identité visuelle, les conditions d'utilisation du logo, les droits et les interdits. Le but d'une charte graphique est d'assurer une cohérence, une harmonisation de tous les supports de communication (affiches, flyers, cartes de visite, enveloppes, papier à en-tête, e-mail...)

QUE TROUVE-T-ON DANS CETTE CHARTE GRAPHIQUE ?

Les règles d'utilisation du logo.

C'est pour éviter les déformations du logo que la charte graphique définit les conditions de son utilisation : ses proportions, sa taille minimum et son positionnement par rapport aux autres éléments (texte, titres, marges, etc.). Les couleurs sont définies autour du logo pour une harmonie visuelle. On y retrouve :

- chaque code couleur utilisé,
- les typographies pouvant être utilisées pour une mise en page créative ou en interne pour les documents administratifs,
- les principes de mise en page pour la papeterie,
- le positionnement du logo et de ces éléments graphiques sur différents supports.

Si vous souhaitez consulter la charte graphique, elle est disponible en mairie.

